

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 29/10/2020

L'an 2020 et le Jeudi 29 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, Place Adrien Fortin (afin de pouvoir appliquer les mesures barrières – conformément au projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, premier alinéa du I de l'article 1^{er} de la loi n° 2020-856 du 09 Juillet 2020, adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture), sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. ADAMOPULOS Constantin, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien.
Absents excusés : Mme DOZIAS Catherine (Procuration à Mme ROLLET Magali) et M. MOUHOT Florent (Procuration à M. FRANCHOMME Gwenn).

Secrétaire : Mme ROLLET Magali

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 22 Octobre 2020

Date d'affichage : 22 Octobre 2020

SOMMAIRE

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Proposition de la liste de demande d'admission en non-valeur pour la commune
Proposition de la liste de demande d'admission en non-valeur pour le service des eaux
Etude de devis
Affaires diverses

Le Conseil Municipal observe une minute de silence, en hommage à la mémoire de Monsieur PATY Samuel, professeur d'histoire-géographie, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 Octobre 2020, et des victimes assassinées ce jour dans l'église Notre-Dame de Nice

Monsieur le Maire demande à ajouter plusieurs points à l'ordre du jour, ne sachant pas quand le conseil municipal pourra de nouveau se tenir compte tenu de l'instauration du confinement : les délibérations concernant les décisions modificatives à effectuer sur le budget communal et le budget de l'eau, afin de régulariser les affectations de résultats 2019, une demande de subvention auprès du Département pour le renouvellement des canalisations d'eau potable (dossier à déposer avant le 16.11.2020), et l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif aux compétences voirie et SDIS pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne notant pas d'observation, ni d'objection, ajoute ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

réf : 2020-62 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L. 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

. d'acter le principe de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L. 153-45 et suivants afin de modifier le règlement du P.L.U., en zone agricole, concernant les règles d'implantation des nouvelles constructions qui ne peuvent, actuellement, être implantées à moins de 10 m de l'alignement des voies communales et d'y déroger en fonction de la configuration du terrain sauf si l'implantation a pour conséquence de constituer une atteinte à la sécurité publique,

. de soumettre à la concertation de la population et des associations locales le dossier de modification simplifiée du PLU selon les modalités suivantes :

- diffusion de l'information aux habitants par publication d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations dans un journal diffusé dans le département « La République du Centre » ;

- l'avis sera également affiché 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et durant un mois en mairie ainsi que sur les différents panneaux d'affichage de la commune et publié sur le site internet de la commune : www.autruy-sur-juine.fr ;

- ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public, à la Mairie 2 rue des Essarts 45480 AUTRUY SUR JUINE, aux heures d'ouverture au public du secrétariat, à savoir : le lundi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h, le mardi de 16 h 30 à 19 h et le vendredi de 16 h à 18 h 15 ;

. de donner autorisation au maire pour signer tous les documents nécessaires à la modification simplifiée du PLU ;

. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget communal ;

. dit que le dossier sera notifié au Préfet et aux différentes Personnes Publiques Associées (PPA) mentionné aux articles L. 132-7 et L.132-9 et préalablement à la mise à disposition de ce dossier au public.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-63 - Proposition de la liste de demande d'admission en non-valeur pour la commune

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Pithiviers,

Après en avoir délibéré et compte tenu de nouveaux éléments (employeur potentiel du débiteur) permettant les poursuites et recouvrement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. rejette la demande d'admission en non-valeur, mentionnée sur la liste 4388520232, d'un montant de 3 795.00 € ;

. charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Trésorerie de Pithiviers.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-64 - Proposition de la liste de demande d'admission en non-valeur pour le service des eaux

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Pithiviers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . décide de statuer sur une admission partielle présentée sur la liste 4079110232, à savoir sur l'admission en non-valeur du titre de recette émis en 2016 (réf. R-6-41), pour un montant de 38.08 € n'ayant pas réussi à fournir d'éléments nouveaux permettant les poursuites ;
 - . dit que des crédits ont été inscrits en dépenses de fonctionnement au budget du service de l'eau, de l'exercice en cours, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour l'émission d'un mandat à l'article 6541 ;
 - . rejette la demande d'admission en non-valeur, d'un montant de 33.00 €, pour un titre émis en 2019 (réf. T-21) compte tenu qu'une succession est en cours (avec un bien bâti à vendre sur la commune) ;
 - . charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions à la Trésorerie de Pithiviers.
- A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-65 – Etude de devis

Location de nacelle (pour l'installation des décors de Noël)

Présentation des devis pour 2 jours de location de :

. SOLOMAT 521.40 € HT – 625.68 € TTC (237 € HT/jour + 10 % de clause de non retours)

. ACCES IND. 624.00 € HT – 748.80 € TTC (152 € HT/jour + 290 € de livraison/récupération + 18 € de désinfection machine et 1.95 % de la location pour participation au recyclage)

Le Conseil Municipal retient la société SOLOMAT, la moins-disante.

Achat d'un extincteur pour le local des archives

Devis de MOREAU INCENDIE pour un montant TTC de 120.24 € comprenant la fourniture et la pose de l'extincteur et des pictogrammes.

Devis accepté – par contre, il sera demandé que le matériel soit livré lors de la vérification annuelle des extincteurs, premier trimestre 2021, afin d'économiser les 35 € HT de frais de déplacement.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-66 – Décisions modificatives – Budget communal

Suite à une vérification du budget principal par la Trésorerie, et compte tenu que les dépenses des restes à réaliser ont été déduites à tort de l'excédent d'investissement, Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

	Augmentation des dépenses	Augmentation des recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 678.00 €
2315 19003 Aménagement sécurité RD 95 RD 97	3 678.00 €	
TOTAL	3 678.00 €	3 678.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les écritures proposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-67 – Décisions modificatives – Budget du service de l'eau

Suite à une vérification du budget du service de l'eau par la Trésorerie, et compte tenu que les dépenses des restes à réaliser ont été déduites à tort de l'excédent d'investissement, Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

	Augmentation des dépenses	Augmentation des recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 181.00 €
2315 Installation, matériel et outillage techniques	3 181.00 €	
TOTAL	3 181.00 €	3 181.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les écritures proposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-68 Appel à projets 2021 - Demande de subvention auprès du Département du Loiret (Volet 3) pour le renouvellement de canalisations d'eau potable

Considérant que la commune d'Autruy-sur-Juine souhaite réaliser des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sur les secteurs de « Fromonvilliers », « Boissy-le-Girard » et « Trémeville » courant 2021,

Considérant que ces travaux sont estimés à 505 000 € HT, auxquels il convient d'ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre, 13 975 € HT, soit un montant global de 518 975 € HT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-52 du 08.10.2020 retenant le bureau d'études Gérard LEGRAND, en tant que Maître d'œuvre pour ce programme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. adopte le projet de renouvellement de canalisations d'eau potable, sous réserve d'obtention de subvention ;

. autorise le maire à déposer un dossier de candidature au Département et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

. sollicite l'aide du Département pour ce programme au titre de l'appel à projet d'intérêt communal (volet 3) au taux maximal ;

. arrête le plan de financement prévisionnel comme suit :

. aide du Département (80 %)	415 180 €
. autofinancement (20 %)	103 795 €

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-69 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Du Pithiverais / Compétences voirie d'intérêt communautaire et contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes,

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020.

Il donne lecture du rapport afférent.

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, modifiés par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2019, et notamment les dispositions des articles 4.2 et 4.3 relatives aux compétences optionnelles et facultatives, ces dernières mentionnant expressément la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ainsi que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

Vu la délibération n°2018-118 et ses annexes du conseil communautaire du 24 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la CCDP,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020,

Considérant que les rapports de la CLECT sont transmis à chaque commune membre de la CCDP qui doit en débattre et se prononcer sur leurs contenus,

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

. approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

Affaires diverses

Participation financière communale auprès du SIRIS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel de fonds supplémentaire a été réclamé par le Syndicat scolaire, à hauteur de 17 882.79 € - en 2020, la commune aura versé un montant global de 102 158.49 € ; la participation de la commune au fonctionnement de la vie scolaire est calculée en fonction de la population et du nombre d'élèves (ratio par habitant : 12.446 €, par élève : 152.632 €) –

La commune compte au 1^{er} Janvier 2020 : 701 habitants et 60 élèves

Demande de la musique d'Outarville :

En raison des conditions sanitaires, la paroisse a proposé à la Musique d'Outarville de faire la messe de Sainte-Cécile dans l'église d'Autruy-sur-Juine, cette dernière étant plus grande que celle d'Outarville.

Par courriel en date du 15 Octobre, La Musique d'Outarville sollicite l'autorisation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'instauration du confinement par le gouvernement, ne peut donner suite à cette demande.

Cérémonie du 11 Novembre : En raison du confinement, annoncé hier soir, la cérémonie est annulée.

Le pousse-id « arbre » : Présentation par M. ADAMOPULOS du second module du projet pousse-id. La plantation d'une haie (osier, vigne...) est envisagée au niveau de la barrière de l'étang communal.

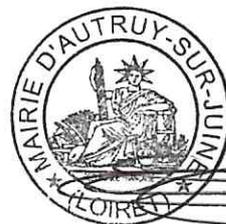
Une permanence se tiendra en mairie lundi 2 Novembre de 10 h à 12 h pour permettre aux administrés de récupérer les attestations de déplacement.

Bourse aux fleurs : en raison du confinement, la bourse du 31 Octobre est annulée. Les personnes intéressées pourront visualiser les fleurs mises à disposition sur le site www.autruy-sur-juine.fr et les réserver en ligne. Les plans seront déposés devant les propriétés, par nos soins.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le jeudi 26 Novembre 2020 sous réserve des consignes nationales.

La séance est levée à 22 heures

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON